

# Contrat de prêt privé à la SCI

## Le Cocon des Canailles

SIREN : 980 273 916

Le Cocon des Canailles est un tiers-lieu écologique et social dans le Périgord vert à Chalais. C'est à la fois un habitat partagé et un lieu ouvert vers l'extérieur, animé par plusieurs activités : une guinguette culturelle, un pôle pédagogique, de l'accueil touristique, du théâtre, un jardin...

Ce lieu c'est notre réponse aux crises sociales et environnementales de notre temps. En mutualisant les ressources et en mettant en commun des outils d'émancipation, nous créons et transmettons d'autres manières de vivre ensemble. Afin d'être en accord avec nos valeurs nous faisons le choix, comme d'autres "oasis"\* avant nous, de nous tourner vers l'Épargne Citoyenne afin de ne pas alimenter le système destructeur des banques françaises.

*\* un oasis est un lieu collectif, ouvert vers l'extérieur, aux valeurs écologiques et sociales.*

## Termes et Conditions

### 1. Montant

Le montant minimum de prêt est de 1000€ et le montant maximum 20 000€. Les prêts peuvent être acceptés ou refusés sur décision de la gérance de la SCI Le Cocon des Canailles.

### 2. Rémunération et intérêt

Cette avance financière ne fait l'objet d'aucune rémunération sous forme d'indexation ni d'intérêts, l'investisseur.euse solidaire recherchant plutôt un retour sur investissement social et écologique.

### 3. Durée du prêt

La période d'investissement minimum est de 2 ans avant de pouvoir effectuer une demande de remboursement dont les délais sont précisés ci-dessous.

### 4. Retraits & Remboursements

L'investisseur.euse solidaire peut à tout moment, passé la période d'investissement minimum de 2 ans, formuler une demande de remboursement de son prêt, selon les modalités suivantes :

a. Le retrait peut concerner une partie ou la totalité du montant prêté.

b. La demande doit être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception à la SCI Le Cocon des Canailles ou bien remise en main propre.

Dès réception d'une demande de retrait, la SCI Le Cocon des Canailles effectuera le remboursement **le plus tôt possible** dans les délais **maximums** suivants:

<b>Montant</b>	entre 1 000€ et 9 999€	entre 10 000€ et 20 000€
<b>Délai</b>	6 mois	1 an

c. En fonction des capacités financières de la SCI, le Cocon des Canailles se réserve le droit de

limiter la somme totale de ses remboursements, tout.es épargnant.es compris.es, à 30 000€ / années glissantes.

**5. Enregistrement comptable**

Les sommes prêtées seront déposées sur le compte de la société et seront portées au passif du bilan de la société, comme dette en compte courant d'un tiers.

**6. Transparence**

L'investisseur.euse solidaire sera tenu informé des différentes activités au sein des espaces de la SCI et pourra demander toutes informations et pièces justificatives sur celles-ci.

**7. Droit Applicable**

Le présent contrat est exclusivement soumis au droit français.

Je/nous soussigné.e(s) .....  
Né.e(s) le .....  
Demeurant au .....  
Téléphone .....  
Email .....

Déclare(ons) avoir lu les Termes et Conditions jointes à ce document et désire(ons) effectuer un prêt privé à la SCI Le Cocon des Canailles, demeurant Route du Touroulet, 24800, CHALAIS, immatriculée 980 273 916, tel que décrit.

Montant du prêt : .....€ (euros).

Date du versement ou de la remise de preuve de paiement : ...../...../.....

- Versement par chèque à l'ordre de la SCI Le Cocon des Canailles.
- Virement bancaire sur le compte de la SCI Le Cocon des Canailles :  
IBAN - FR76 4255 9100 0008 0268 9913 617

Je déclare / nous déclarons avoir pris connaissance des Termes et Conditions mentionnés ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_  
(En 2 exemplaires paraphés et signés)

*Signature de l'emprunteur.euse,*

*précédée de la mention manuscrite*

*"bon pour reconnaissance de dette de XXX€ (XXXX en lettre) en principal"*

M....., cogérant(e) de la SCI Le Cocon des Canailles

*Signature de l'investisseur.euse. solidaire :*

M.....